Pourquoi y a-t-il des étrangers en équipe de France de rugby ?

Quels sont les joueurs qui ont le droit d’être sélectionnés en équipe de France ?

On pourrait répondre : les meilleurs joueurs français. De nationalité française.

En football c’est simple : si vous êtes français, vous avez le droit d’être appelé par Didier Deschamps en équipe de France. Si vous êtes étranger, vous jouerez pour votre pays.

En rugby, c’est un peu plus compliqué.

Des joueurs qui n’ont pas la nationalité française ont le droit de jouer dans le XV de France.

Vous avez pu les voir ces derniers temps : Uini Atonio est Néo-Zélandais, Noa Nakaitaci est Fidjien, ils jouent tous les deux en équipe de France.

Comment est-ce possible ? Parce qu’une règle édicter par la fédération internationale fixe les critères de nationalité sportive. Et cette nationalité sportive n’a rien avoir avec la nationalité civile. Selon cette règle un joueur qui n’est pas français, par exemple a le droit de jouer en équipe de France si :

1. Il est né en France, ou bien
2. Un de ses parents ou grands-parents est né en France, ou encore si
3. Il a résidé 3 ans sur le territoire.

Il y a un dernier critère : le joueur ne doit pas avoir été sélectionné par un autre pays en équipe de rugby à XV A ou B ni en équipe A de rugby à VII. Mais attention il ne doit pas avoir joué pour aucune autre sélection et il restera attaché à la sélection qu’il a choisie pour toute sa carrière internationale. Cette règle est appliqué depuis longtemps dans tous les pays qui jouent au rugby.

En 1906 déjà, un Anglais et un Américain ont disputé le premier match officiel de l’équipe de France, à Paris, contre la Nouvelle-Zélande.

Ensuite des Néo-Zélandais, des Fidji ou des Sud-Africains ont joués en équipe de France.

EN Italies il y’a beaucoup de joueurs argentins. Les Îles Samoa ou le Japon ont beaucoup de néo-zélandais. All Black de nouvelles Zélande et les anglais, eux, font appel à moins d’étranger car il dispose d’une réserve de talent qui suffit amplement à alimenter l’équipe nationale.

Cette règle, chaque pays peuvent choisir de l’utiliser ou de na pas l’utiliser.

Mais aujourd’hui en France, c’est fini. Le nouveau président de la fédération française, Bernard Laporte, a mis fin à un débat houleux qui agitait le rugby et à demander en décembre 2016 que plus aucun étranger ne joue en sélection nationale, uniquement des français naturalisés.

Et pas d’inquiétude si vous êtes australien et que vous voulez être sélectionnable en bleu.

Pour obtenir votre passeport français les règles sont plus souples pour les sportifs.

Pour eux 2 ans de résidence en France suffisent au lieu de 5 ans pour les autres candidats à la nationalité française, parce que la loi reconnait qu’ils contribuent au rayonnement de la France.

Ils auront à la fois le passeport français et le maillot bleu qui va avec.